

20 NOV. 2019

2MN Avenir

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000.00 €

Siège social : 19 rue de la Gare

67240 OBERHOFFEN-SUR-MODER

822 173 191 RCS STRASBOURG

617.460
16 B 1781

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 42 166.6 €, de la manière suivante :

affecté en totalité au compte "Report à Nouveau" qui s'élèvera à 101 827.95 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Le Président



1 Pour copie certifiée
conforme

Désignation de l'entreprise		SAS 2MN AVENIR		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		19 rue de la Gare 67240 OBERHOFFEN-SUR-MODER				
Numéro SIRET*		8 2 2 1 7 3 1 9 1 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 16		
				Exercice N clos le 31/12/2018		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial*	010	267 895	012	267 895
		{ Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	130 127	030	51 134
	Immobilisations financières* (1)		040	30 565	042	30 565
	Total I (5)		044	428 587	048	51 134
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	15 601	052	15 601
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	4 441	070	4 441
		{ Autres* (3)	072	18 981	074	18 981
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	151 808	086	151 808
		Charges constatées d'avance *	092	2 228	094	2 228
		Total II	096	193 060	098	193 060
		Total général (I + II)	110	621 648	112	51 134
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	20 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	2 000		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132	
	Report à nouveau		134	59 661		
	Résultat de l'exercice		136	42 166		
	Provisions réglementées		140			
	Total I	142	123 827			
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	269 115		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	34 772		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	68 638	172	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	176	446 685			
	Total général (I + II + III)	180	570 513			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	268 568
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	29 176
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2MN AVENIR

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2018**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209		210		
	Production vendue	{	biens	et livraisons	215		214 675 193	
			services*	intracommunautaires	217		218 5 115	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	21 817
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	702 126	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	166 607
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	(51)
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 887 - mobilier : - immobilier :)					242	144 468
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *					243 842	244 5 836
	Rémunérations du personnel*						250	247 120
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	53 162
	Dotations aux amortissements*						254	22 878
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		}	262	969
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	640 992
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	61 133	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280	149	
	Produits exceptionnels	(IV)				290	18	
	Charges financières	(V)				294	8 333	
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		}	(VI)	300 5 619
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306	5 182	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	42 166	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2			312	42 166	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39 4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	5 182	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	350	12 803
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	34 545
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	34 545	372

67240 OBERHOFFEN-SUR-MODER

Divers à déduire

Cegid Group

Désignation de la société : SAS 2MN AVENIR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 570 514 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 42 167 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 12 803 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	267 895			267 895
Immobilisations corporelles	128 784	9 177	7 833	130 128
Immobilisations financières	10 565	20 000		30 565
Total	407 244	29 177	7 833	428 588
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	30 836	28 132	7 833	51 135
Immobilisations financières				
Total	30 836	28 132	7 833	51 135
ACTIF NET				377 453

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		9 177	20 000	29 177
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		9 177	20 000	29 177
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		7 833		7 833
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		7 833		7 833

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	267 895
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	267 895

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 36 216 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 565		10 565
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 441	4 441	
Autres	18 982	18 982	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 228	2 228	
Total	36 216	25 651	10 565
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs – RRR à obtenir	1 142
Total	1 142

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 20 000,00 euros décomposé en 2 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 446 686 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	268 569			268 569
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	547	547		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 772	34 772		
Dettes fiscales et sociales	74 160	74 160		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	68 638	68 638		
Produits constatés d'avance				
Total	446 686	178 117		268 569
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	55 249			
(**) Dont envers les associés	68 638			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	8 120
Electricité NP	1 730
Honoraires NP	2 080
Intérêts courus	547
Dettes provis. pr congés à payer	14 794
Primes de bilan CAP	15 000
Charges sociales s/congés à payer	4 438
Charges sociales – charges à payer	4 500
Total	51 209

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 838		
Crédit bail d'avance	148		
Locations mobilières d'avance	242		
Total	2 228		

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	675 194		675 194
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	5 115		5 115
TOTAL	680 309		680 309

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.